

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 03-2020
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNE D'ARGAGNON
POUR LA PROTECTION DE LA STATION D'EPURATION**

Le mardi 28 janvier 2020 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	LALANNE	Patrice	Titulaire

BEARN DES GAVES			
------------------------	--	--	--

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur MASSIGNAN Bernard

Objet : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Argagnon pour la protection de la station d'épuration

Le Président indique que suite aux dernières crues, la commune d'Argagnon a sollicité le Syndicat quant à une problématique d'érosion de la berge du Dous Santoures menaçant la station d'épuration communale.

Après expertise, la solution proposée et acceptée par la commune consiste en la pose d'enrochements de protection, l'enlèvement d'embâcles et l'adaptation du lit du cours d'eau.

La parcelle étant communale, la commune demande au Syndicat de porter l'opération pour son compte.

Le coût de l'opération est évalué à 14 000 € TTC, y compris la procédure administrative et la rémunération (7% du montant HT des travaux) du Syndicat, maître d'ouvrage délégué.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Argagnon pour les travaux de protection de la station d'épuration, dont le projet figure en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer avec la commune la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/02/2020